

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 4 décembre 2017, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN
FRANCE BOUTHILLETTE
ROBERT BÉLANGER
CARL ARCAND
CLAUDE LEFEBVRE
MARK CROSS

AUCUNE ABSENCE

IL Y A QUORUM.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 189-2017 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 45.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 190-2017 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Rés. 191-2017 Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 13 novembre 2017.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PRÉCÉDENT

Rés. 192-2017 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 10 novembre au 1^{er} décembre 2017 au montant de 25 031,39 \$.

ADOPTÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS

6. CORRESPONDANCE :

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 13 NOVEMBRE 2017 : 0

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

9. RÉOLUTION POUR SIGNER UN CONTRAT DE TROIS ANS AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMONDVILLE

Rés. 193-2017 **ATTENDU QUE** nous avons déjà une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville, qu'elle prend en charge les chiens et chats errants et assure le suivi;

ATTENDU QUE la SPAD propose un contrat de trois ans pour un montant annuel correspondant à 3,60 \$/habitant pour les municipalités qui prennent en charge la gestion des licences;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton prend déjà en charge l'émission des licences de chiens;

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de signer une entente avec la SPAD, pour la période du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 au coût de 3,60 \$/citoyen.

ADOPTÉ

10. RÉSOLUTION POUR FERMER LE BUREAU MUNICIPAL PENDANT LE CONGÉ DES FÊTES

Rés. 194-2017

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de fermer le bureau municipal à partir du 22 décembre 2017, 16 h 00 au 10 janvier 2018 inclusivement.

ADOPTÉ

11. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

- 15 JANVIER
- 5 FÉVRIER
- 5 MARS
- 9 AVRIL
- 7 MAI
- 4 JUIN
- 2 JUILLET
- 13 AOÛT
- 10 SEPTEMBRE
- 1 OCTOBRE
- 5 NOVEMBRE
- 3 DÉCEMBRE

Rés. 195-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter ce calendrier des réunions régulières du Conseil pour 2018.

ADOPTÉ

12. AVIS DE MOTION

Avis est donné par Robert Bélanger, qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption, le règlement numéro 472-2017 visant à :

- déterminer le taux d'augmentation du traitement des élus pour 2018.

Louise Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire trésorière

13. RÉSOLUTION POUR L'AUGMENTATION DU SALAIRE DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2018

Rés. 196-2017

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'augmenter les salaires de l'employé de la voirie, de la directrice générale et de la personne préposée à l'entretien de l'hôtel de ville de 2,5 % pour l'année 2018. L'augmentation du salaire de l'adjointe à la direction sera majorée selon ce que prévoit son contrat de travail.

ADOPTÉ

14. **RÉSOLUTION POUR L'INTER-MUNICIPALISATION POUR L'ANNÉE 2018**

Rés. 197-2017

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter une formule de compensation pour l'inter-municipalisation afin que :

- le taux de remboursement du supplément demandé aux non-résidents soit, pour l'année 2018, de 33 % pour les activités sportives et culturelles offertes à l'Avenir, Richmond et Drummondville jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant et de 300 \$ par famille;

- le montant de remboursement pour une inscription à l'une des trois bibliothèques suivantes, soit de l'Avenir, de Richmond, ou de Drummondville soit d'un maximum de 100 \$ par famille;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu que la municipalité adopte, pour 2018, une formule de compensation pour l'inter-municipalisation selon les conditions suivantes:

- l'enfant inscrit à une des activités sportives devra présenter un document attestant son inscription et un reçu des frais d'inscription;
- la famille inscrite à une bibliothèque devra présenter une preuve d'inscription.

ADOPTÉ

15. **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES CONDITIONS D'ADHÉSION À TRANS-APPEL POUR L'ANNÉE 2018**

Rés. 198-2017

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu

QUE la municipalité d'Ulverton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2018 et de payer la quote-part, telle qu'elle sera établie par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises qui est de 3,25 \$ pour un déplacement local, 7,50 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke) en 2017;

QUE la municipalité d'Ulverton accepte les **prévisions budgétaires 2018** de l'organisme Trans-Appel Inc.

ADOPTÉ

16. **RÉSOLUTION POUR FOURNIR UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE AU 2^E CHAUFFEUR**

ATTENDU QUE le second chauffeur retenu pour le déneigement de nos routes doit pouvoir communiquer avec notre employé en tout temps;

ATTENDU QUE la municipalité déboursa seulement les coûts de déverrouillage, d'activation d'un téléphone cellulaire existant et un forfait minimal;

Rés. 199-2017

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de déboursa les coûts de déverrouillage, d'activation d'un cellulaire et un forfait pour un montant de l'ordre de 150 \$.

ADOPTÉ

17. **RÉSOLUTION POUR LANCER DEUX APPELS D'OFFRES POUR LA PEINTURE ET L'ISOLATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À L'ÉTÉ 2018**

Rés. 200-2017

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de lancer deux appels d'offres pour la peinture et l'isolation du centre communautaire.

ADOPTÉ

18. **RÉSOLUTION POUR FIXER LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR LA PRÉSENTATION ET L'ADOPTION DU BUDGET 2018**

Rés. 201-2017

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de tenir une séance extraordinaire du conseil le 18 décembre, à 19 h 30 pour l'adoption du budget 2018. La présentation du budget sera faite ce même soir, à 19 h.

ADOPTÉ

19. **AVIS DE MOTION**

Avis est donné par Jacques Poliquin qu'à une prochaine séance extraordinaire du conseil qui suivra la séance du 18 décembre, 20 h sera présenté pour adoption, le règlement numéro 471-2017 visant à

- fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 de même que les conditions de leur perception

Louise Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire trésorière

20. **RÉSOLUTION POUR DONNER À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC LE MANDAT D'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2018**

Rés. 202-2017

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu;

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (en l'occurrence *chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

21. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN CHAUFFE-PIED POUR LE BUREAU DE L'ADJOINTE À LA DIRECTION

Rés. 203-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un chauffe-pied pour le bureau de l'adjointe pour un montant de l'ordre de 130 \$.

ADOPTÉ

21. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT REQUIS POUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVIL

Rés. 204-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de procéder à l'achat d'équipement (gants, bottes etc.) à l'usage du Comité de la sécurité civile en cas de sinistres et ce, pour un montant de l'ordre de 200 \$.

ADOPTÉ

B. RÉSOLUTION POUR REMETTRE UN CHÈQUE À NORMAN HARRIMAN POUR SA PARTICIPATION AU MARCHÉ DE NOËL

Rés. 205-2017

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de remettre un chèque de 50 \$ à Norman Harriman en remerciement de sa participation au Marché de Noël avec ses petits chevaux.

ADOPTÉ

C. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE DOUZAINES DE CARTES PERSONNALISÉES À VIRIGNIE DUMONT

Rés. 206-2017

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une douzaine de cartes de Noël créées à partir des photos d'Ulverton prises par Virginie Dumont pour un montant de l'ordre de 30 \$.

ADOPTÉ

22. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre,

L'assemblée est levée à 21 h 15.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière